

Département de la
Charente-Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

Avenant au contrat
des P.F.G.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Réunion du 5 Avril 1960

L'an mil neuf cent soixante, le 5 Avril, à 20 h 30,
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après
convocations faites le 25 Février 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE,
BISCAYE, MOUCHOT, LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE,
ETCHEBER, FONTANILLE, PEIX, FLAHAUT, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. Cfy
MENANT, GALLAND, BUJARD, BÉTOUS

Représentés : M. Berland par M. Fontanille
M. le Dr Gachet par M. Menant

Excusé : M. Bouchet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril
1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu la lettre de M. le Directeur des Pompes Funèbres Générales en
date du 3 Mars 1960 demandant la revalorisation du salaire des por-
teurs rémunérés à la vacation

décide

- d'accepter les propositions des P.F.G. de porter le montant de la
redevance demandée aux familles à la somme de 8 NF 82 par porteur et
par vacation
- que toutes les autres clauses du contrat actuellement en vigueur sont
maintenues
- que toute modification ultérieure de la rémunération devra faire
l'objet d'un avenant soumis à l'accord du Conseil Municipal

Fait et délibéré à Royan les jour mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE

ROCHEFORT-MER, le -2 MAI 1960

Le Sous-Préfet,

J. Voichet

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Matras

